



Bruxelles, le 26 septembre 2017
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2016/0287 (COD)

12325/17
ADD 2 REV 1

CODEC 1418
TELECOM 217
FC 72

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant les règlements (UE) n° 1316/2013 et (UE) n° 283/2014 en ce qui concerne la promotion de la connectivité internet dans les communautés locales (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclarations

Déclaration commune de la Suède, de l'Espagne et des Pays-Bas

La Suède, l'Espagne et les Pays-Bas estiment que l'accès aux communications électroniques est important mais que l'absence d'analyse d'impact quant aux effets à long terme de la proposition sur la concurrence et la volonté d'investir pose problème, compte tenu en particulier des investissements substantiels qui sont nécessaires pour créer les conditions de la future couverture 5G en Europe. En outre, la Suède, l'Espagne et les Pays-Bas sont d'avis qu'il y a lieu de traiter ce type de règlement et de financement au niveau national et ne peuvent donc apporter leur soutien à la proposition.

Déclaration de la République tchèque

La République tchèque soutient l'objectif général de l'initiative WiFi4EU et invite à cet égard la Commission à éviter, dans le cadre de la mise en œuvre de la promotion de la connectivité internet dans les communautés locales, tout projet faisant double emploi avec d'autres offres privées ou publiques fournies sur une base commerciale.